

Une plainte déposée après un appel à incendier la mosquée de Béziers

Des internautes ont posté des messages sur Facebook appelant à «cramer la mosquée de Béziers», au lendemain de l'assassinat de Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures, mis à jour il y a 2 heures

Une plainte a été déposée mardi 20 octobre par l'association culturelle des français musulmans de Béziers (ACFMB) après la publication sur Facebook d'un message appelant à «*cramer la mosquée*» de cette ville de l'Hérault, a appris l'AFP mercredi.

L'association a découvert le 17 octobre, au lendemain de la décapitation de l'enseignant en banlieue parisienne, ce message sur «*un réseau social*», déclare dans un communiqué le procureur de Béziers, Raphaël Balland. Cet appel ne précisait pas laquelle des cinq mosquées de la ville dirigée par le maire d'extrême droite Robert Ménard serait visée. «*Des investigations sont actuellement diligentées par le commissariat de police de Béziers afin de tenter d'identifier l'auteur de ce message électronique*», poursuit le procureur.

«Des amalgames insupportables»

«*Nous, les Français, vivons une période difficile*», a déclaré à l'AFP Abdallah Zekri, délégué général du Conseil français du culte musulman à Béziers et président de la fédération régionale du sud-ouest de la Grande mosquée de Paris. «*Nous avons découvert des appels à la haine sur Facebook et j'ai demandé au responsable de la*

mosquée Ar-Rahma (la principale mosquée de la ville, NDLR) de déposer plainte immédiatement. Nous ne pouvons pas tolérer ces faits. Il y a des amalgames qui sont insupportables», a-t-il poursuivi.

«Je suis surpris de voir que ces messages circulent toujours alors que nous avons fait, immédiatement, un signalement sur la plateforme Pharos», s'est aussi indigné M. Zekri. «Nous sommes en capacité de dire qui est derrière tout ça», a-t-il assuré, soulignant que le message était signé: «Ce sont des groupes identitaires bien connus qui essaient de créer un climat de guerre à Béziers. C'est inadmissible». «Nous condamnons avec la plus grande fermeté ce qui est arrivé à (Samuel) Paty. Nous sommes déterminés à lutter contre ce genre d'actes... Nous sommes, nous aussi, en deuil car la République, notre République, a été atteinte en son sein», a conclu M. Zekri, qui est également président de l'Observatoire de lutte contre l'islamophobie.

Les propos visés par la plainte sont susceptibles de caractériser le délit de *«provocation publique par voie électronique, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de sa religion»*, puni d'un an de prison et 45.000 euros d'amende, ou le délit de *«provocation publique directe, par voie électronique, et non suivie d'effet, à la commission du délit de destruction ou dégradation volontaire dangereuse pour les personnes»*, puni de cinq ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende, a précisé le procureur de la ville.